

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du Mardi 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Monsieur Loïc LALYS.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 avril 2022

Présents : Loïc LALYS, Pascal TRIBOUILLOY, Patrick TASSIN, Geneviève BISTER, Evelyne CETNAROWSKI, Sébastien LEJARS, Arlette DOMINGUES, Maurice NIQUE

Absente excusée : Nadia FAROUX ayant donné pouvoir à Maurice NIQUE

Absent : Raphaël HACARD

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9 Exprimés : 9

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte Administratif du CCAS
2. Approbation du Compte de Gestion du CCAS
3. Affectation du résultat du CCAS
4. Approbation du Compte Administratif de la commune
5. Approbation du Compte de Gestion de la commune
6. Affectation du résultat de la commune
7. Vote des taux d'imposition
8. Vote de la créance irrécouvrable
9. Vote du Budget Primitif 2022
10. Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : A été élu secrétaire Monsieur Patrick TASSIN

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**Vote du compte administratif du CCAS
2022_19**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LALYS Loïc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par LALYS Loïc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | | 231.70 | |
| Opérations exercice | | | 1 168.40 | |
| Total | | | 1 400.10 | |
| Résultat de clôture | | | 1 400.10 | |
| Restes à réaliser | | | | |
| Total cumulé | | | 1 400.10 | |
| Résultat définitif | | | 1 400.10 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Geneviève BISTER est absente pour cette délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Loïc LALYS, ne participe pas à la délibération et au vote

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du compte de gestion du CCAS 2022_20

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LALYS Loïc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat du CCAS 2022_21

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2021-029 du conseil municipal du 11 octobre 2021 concernant la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2021.

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et du report de l'année antérieure, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

- en déduction de l'excédent de fonctionnement du Compte administratif 2021 de la commune : R002 - 1400,10€

Et décide à l'unanimité de reporter en fonctionnement au budget 2022 de la commune les résultats ci-dessus.

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du compte administratif 2021 de la commune 2022_22

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc LALYS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 3 064.20 | | 139 413.59 | | |
| Opérations exercice | 12 864.12 | 1 932.06 | 147 511.02 | 169 512.27 | | |
| Total | 12 864.12 | 4 996.26 | 147 511.02 | 308 925.86 | | 153 546.98 |
| Résultat de clôture | 7 867.86 | | | 161 414.84 | | 153 546.98 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | | | | | |
| Résultat définitif | 7 867.86 | | | 161 414.84 | | 153 546.98 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire ne participe pas à la délibération et au vote.

Votants : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte de Gestion 2021 de la commune 2022_23

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Loïc LALYS

Après s'être fait présenter le budget unique de la commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 de la commune 2022_24

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Loïc LALYS, maire de la commune,
Après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice et du report de l'année antérieure :

En fonctionnement

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Résultat 2021 | 22 001.25 |
| Résultat antérieur reporté | 139 413.59 |
| Résultat cumulé | 161 414.84 |

En investissement

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Résultat 2021 | - 10932.06 |
| Résultat antérieur reporté de 2020 | 3 064.20 |
| Résultat global | - 7 867.86 |
| Restes à réaliser | 0 |
| Besoin de financement | 7 867.86 |

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit))

affecte l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 d'un montant de 161 414.84€ ainsi :

- **en recettes de fonctionnement : 152 146.88 € au R002**
= Résultat cumulé – affectation pour couvrir le besoin de financement de l'investissement – le déficit reporté du Compte Administratif du CCAS soit 161 414.84€ – 7 867.86€ – 1 400.10€
- **en recettes d'investissement : 7 867.86 € au C/1068** (Résultat de fonctionnement capitalisé)

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux d'imposition des taxes 2022_25

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de se rapprocher des taux moyens des communes de Grand Soissons Agglomération et des voisines, le Maire propose d'augmenter de 2 points les taux. Cette augmentation trouve également un intérêt fondamental pour les demandes et les obtentions de subventions au regard du potentiel fiscal de la commune.

Pour rappel, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux comprend le taux départemental de 31.72%.

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide d'augmenter les taux d'imposition pour 2022 et fixe les taxes pour l'année 2022 pour la commune comme suit :

TAXE SUR LE FONCIER BATI : 43.22% (ancien taux 2021 42.37%)

TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : 24.85 % (ancien taux 2021 24.36 %)

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Créance irrécouvrable
2022_26

La commission de surendettement des particuliers de l'Aisne a décidé dans sa séance du 21/08/2018 d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre de :

Madame VERHOEYEN Julie, 7 rue Principale 02220 SERCHES

Cette décision éteint la dette et aucune poursuite n'est désormais possible.

Cela devient donc une dépense obligatoire pour la commune d'un montant de 5 648,13€.

Au regard des décisions prises avant mars 2020 et de l'absence d'initiatives qui auraient permis d'anticiper et de réduire cette créance irrécouvrable, le Conseil Municipal exprime sa totale désapprobation sur cette gestion passée et les conséquences actuelles.

Ainsi, sur la proposition de prendre en charge ces créances éteintes, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0

Vote du Budget 2022 de la commune
2022_27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 301 792.88 €
Recettes : 301 792.88 €

Section d'investissement

- Dépenses : 174 349.36 €
- Recettes : 174 349.36 €

Il décide également à l'unanimité de voter désormais le budget par chapitre.

Les chapitres se détaillent ainsi

FONCTIONNEMENT DEPENSES

| | | |
|---------------------|--|---------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 60 460,00 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 35 460,00 € |
| Chapitre 014 | Reversement et restitutions sur impôts et taxes | 1 200,00 € |
| Chapitre 022 | Dépenses imprévues | 3 000,00 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 62 893,13 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 217,50 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 500,00 € |
| | TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT | 163 730,63 € |
| Chapitre 042 | Opération d'ordre entre section (Amortissements) | 2 925,00 € |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | 135 137,25 € |
| | TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 301 792,88 € |

FONCTIONNEMENT RECETTES

| | | |
|---|--|---------------------|
| Chapitre 013 | Atténuation de charges | 3 500,00 € |
| Chapitre 70 | Ventes, prestations de services | 3 330,00 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 88 713,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations, subventions et participations | 46 397,00 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 7 503,00 € |
| Chapitre 76 | Produits financiers | 3,00 € |
| Chapitre 73 | Produits exceptionnels | 200,00 € |
| TOTAL RECETTES | | 149 646,00 € |
| 002 Excédent Résultat 2021 Reporté | | 153 546,98 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 301 792,88 € |

INVESTISSEMENT DEPENSES

| | | |
|--|--------------------|---------------------|
| Chapitre 020 | Dépenses imprévues | 4 039,92 € |
| Chapitre 16 | emprunts et dettes | 11 800,00 € |
| Chapitre 20 | Immo incorporelles | 47 000,00 € |
| Chapitre 021 | Immo corporelles | 103 641,58 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT | | 166 481,50 € |
| 001 Déficit reporté | | - 7 867,86 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | 174 349,36 € |

INVESTISSEMENT RECETTES

| | | |
|--|---|---------------------|
| Chapitre 10 | Dotation, fonds divers et réserves FCTVA | 120,00 € |
| 1068 Affectation du résultat fonctionnement | | - 7 867,86 € |
| Chapitre 13 | subventions | 28 299,25 € |
| TOTAL RECETTES | | 36 287,11 € |
| Chapitre 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 2 925,00 € |
| 001 Solde d'investissement 2021 Reporté | | |
| TOTAL | | 39 212,11 € |
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | 135 137,25 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | 174 349,36 € |

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

Monsieur le maire fait circuler la parole sur les commissions et informe d'une prochaine réunion de la commission d'action sociale, ainsi qu'une nouvelle permanence pour des dons en solidarité avec le peuple ukrainien. Les commissions Patrimoine et Environnement, d'une part, et Travaux, d'autre part, vont se réunir prochainement, tout comme le Conseil des Jeunes qui aura lieu le samedi 23 avril. La commission animation s'est réunie lundi 11

avril conjointement avec l'association les renards en Fête : à cette occasion, un point sur les prochaines manifestations est réalisé : le concours de Pâques du lundi 18 avril, le concours de pétanque Serge Duménil du dimanche 24 avril et la brocante du dimanche 22 mai.

Monsieur le Maire évoque également les dernières interventions sur la commune, notamment la SICAE suite aux dernières intempéries, Eiffage pour le rebouchage des nids de poules et TRD pour la suite des travaux électriques sur Dhuisy. Ces derniers ont fait l'objet de réclamations en amont et en aval des opérations par le Maire et les adjoints (dépôt de gravats sur une parcelle privée).

Au titre des projets de travaux, Monsieur le Maire informe des interventions de L'ADICA dans le cadre de ses assistances à maîtrise d'ouvrage (Projet Traverse, bâtiments communaux) et des prochains travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En lien avec GrandSoissons, Monsieur le Maire informe de la numérisation de l'église réalisée dernièrement pour permettre des visites virtuelles, un concert organisé avec la cité de la Musique et de la Danse le 02 juillet prochain dans l'église, ainsi que les ateliers en ruralité proposé par PIX'L le 07 avril dernier sur Serches et le 11 mai prochain sur Acy.

Le planning du Bureau de vote pour le 2^e tour des présidentielles est présenté et approuvé par les Conseillers. Il est rappelé les dates des élections législatives qui se tiendront le 12 et 19 juin prochains.

Fin de la séance à 21h10.